



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 19 septembre 2019, à 8 h 00 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mme la Conseillère	Véronique Baril
	M. les Conseillers	Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
Sont absents :	Mme les Conseillères	Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume

2019-09-19 - 333

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 8 h 00 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2019-09-19 - 334

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire en retirant les points numéros 6 et 8;

ADOPTÉ

2019-09-19 - 335

Octroi de mandat - Préparation d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) - Relocalisation du ruisseau Charbonneau

Attendu que le 15 août 2016, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu un avis de non-conformité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lui demandant de prendre les mesures requises pour des manquements constatés relativement à des travaux de remblayage du ruisseau Charbonneau qui ne respectaient pas la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Attendu l'avis environnemental de la firme BBA/Biofilia daté du 13 novembre 2018 sur la relocalisation du ruisseau Charbonneau recommandant le déplacement dudit ruisseau selon la variante 4;

Attendu qu'afin de pouvoir effectuer le déplacement du ruisseau Charbonneau selon la variante 4 dudit rapport, une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) est nécessaire;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire mandater Me Guylaine Caron, avocate pour préparer ladite demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.);



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-09-19 - 335

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confie à Me Guylaine Caron, avocate le mandat de préparation d'une demande d'autorisation à la Commission de protection agricole du Québec, en vue d'utiliser à une fin autre que l'agriculture la superficie nécessaire à la relocalisation d'une partie du lit du ruisseau Charbonneau, incluant ses talus et ses bandes riveraines;

ADOPTÉ

2019-09-19 - 336

Octroi de mandat - Essai de pompage Parc des Ruisseaux

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a fait des recherches pour trouver de nouvelles sources d'eau potable;

Attendu qu'une nouvelle source d'eau potable a été trouvée au Parc des Ruisseaux;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire effectuer un essai de pompage afin de connaître la capacité de pompage et le débit d'un éventuel puits à cet endroit;

Attendu l'offre de service qui a été présentée par la société par actions Pompes et Filtration Mirabel inc. pour un essai de pompage au Parc des Ruisseaux;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confie le mandat pour un essai de pompage au Parc des Ruisseaux à la société par actions Pompes et Filtration Mirabel inc. pour la somme de 39 378, 94 \$ taxes incluses, et ce, conformément à l'offre de service 5805 datée du 13 septembre 2019;

ADOPTÉ

2019-09-19 - 337

Engagement de personnel - Responsable des eaux potables et usées en remplacement d'un congé sans solde

Attendu que pour faire suite à l'acceptation du congé sans solde de Monsieur Pascal Leblanc, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit procéder à l'embauche d'un responsable des eaux potables et usées pour combler temporairement le poste durant son absence;

Attendu que la Ville a procédé à deux affichages pour ce poste;

Attendu que plusieurs candidatures ont été reçues, mais qu'un seul candidat possédait la formation et l'expérience requise pour ce poste;

Attendu que le candidat a été rencontré en entrevue par le Comité d'embauche et que ledit Comité recommande l'embauche du candidat ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Michel Champagne, pour occuper le poste temporaire de responsable des eaux potables et usées, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés municipaux de la ville;

Que son entrée en fonction aura lieu dès le 7 octobre 2019;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-09-19 - 338

Autorisation de signature - Convention de location d'heures de glace - Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines loue des heures de glace au Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines depuis l'ouverture dudit Centre sportif;

Attendu qu'outre des ententes écrites avec les diverses associations, il n'existe pas d'entente écrite entre la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines désirent qu'une entente écrite puisse les lier, afin de régler toute problématique future;

Attendu le projet de convention de location d'heures de glace préparé en collaboration par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer la convention de location d'heures de glace avec le Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer la convention de location d'heures de glace ainsi que tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2019-09-19

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2019-09-19 - 339

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière